

MÉMOIRE
SUR UN DÉCRET INÉDIT
DE LA LIGUE ARCADIENNE,
EN L'HONNEUR
DE L'ATHÉNIEN PHYLARCHOS.

EXTRAIT DU TOME VIII
(2^e PARTIE, 1^{re} SÉRIE)
DES MÉMOIRES PRÉSENTES PAR DIVERS SAVANTS A L'ACADEMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE
SUR UN DÉCRET INÉDIT
DE LA LIGUE ARCADIENNE,

EN L'HONNEUR

DE L'ATHÉNIEN PHYLARCHOS,

PAR M. P. FOUCART,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.



PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXX.

MÉMOIRE

SUR

UN DÉCRET INÉDIT DE LA LIGUE ARCADIENNE,

EN L'HONNEUR DE L'ATHÉNIEN PHYLARCHOS.

La stèle sur laquelle est gravée l'inscription provient du village de Piali, dont les maisons se groupent autour des ruines du temple de Minerve Aléa. Elle a été trouvée, il y a quelques années, à une centaine de pas de ces ruines. Il est donc possible qu'elle ait été autrefois exposée dans l'enceinte du temple; car, dans une maison bâtie au milieu même de ces débris, j'ai copié deux autres décrets, qui sont des décrets de proxénie de la ville de Tégée.

Un petit bas-relief, malheureusement un peu fruste, surmonte la stèle; il représente un tronc d'arbre auquel est suspendu un bouclier. A gauche, un personnage étend le bras vers ce bouclier, comme pour le montrer au spectateur. L'inscription elle-même est complète et bien conservée; le *fac-*

simile, fait d'après ma copie et vérifié sur l'estampage, reproduit exactement la disposition des colonnes¹.

ΟΕΟΣ : ΤΥΧΗ
ΕΔΟΞΕΝΤΗΒΟΥΛΗΙΤΩΝ
ΑΡΚΑΔΩΝΚΑΙΤΟΙΣ
ΜΥΡΙΟΙΣΦΥΛΑΡΧΟΝ
5 ΛΥΣΙΚΡΑΤΟΥΣΑΘΗΝΑΙΟΝ
ΓΡΟΞΕΝΟΝΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΕΙΝΑΙΑΡΚΑΔΩΝΓΑΝΤΩΝ
ΑΥΤΟΝΚΑΙΓΕΝΟΣ
ΔΑΜΙΟΡΓΟΙΟΙΔΕΗΣΑΝ
10 ΤΕΓΕΑΤΑΙ ΚΥΝΟΥΡΙΟΙ
ΦΑΙΔΡΕΑΣ ΤΙΜΟΚΡΑΤΗΣ
ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΚΑΛΛΙΚΛΗΣ
ΝΙΚΑΡΧΟΣ ΛΑΦΑΝΗΣ
ΞΕΝΟΓΕΙΩΗΣ ΑΙΣ
15 ΔΑΜΟΚΡΑΤΙΔΑΣΣΑΙΣ
ΜΑΙΝΑΛΙΟΙ ΟΡΧΟΜΕΝΙΟΙ
ΑΓΙΑΣ ΕΥΓΕΙΤΩΝ
ΕΥΓΕΙΤΟΝΙΔΑΣ ΑΜΥΝΤΑΣ
ΞΕΝΟΦΩΝ ΓΑΜΦΙΛΟΣ
20 ΛΕΓΡΕΑΤΑΙ ΓΑΥΣΑΝΙΑΣ
ΙΓΓΙΑΣ ΚΑΛΛΙΑΣ
ΓΑΔΩΡΟΣ ΚΛ.ΤΟΡΙΟΙ
ΜΕΓΑΛΟΡΟΛΙΤΑΙ ΤΗΛΙΜΑΧΟΣ
ΑΡΙΣΤΩΝ ΑΛΚΜΑΝ

¹ Les caractères dont on s'est servi ne reproduisent pas très-exactement la forme de plusieurs lettres. Pour le ξ, les trois barres transversales sont d'égale longueur; ο et θ ont, à peu de chose près, la même hau-

teur que les autres lettres; pour ε, la barre du milieu est aussi longue que les deux autres; le jambage de droite du π est plus court que celui de gauche, mais il est plus long que dans le caractère employé ici.

25	ΒΛΥΑΣ	ΑΙΣΧΥΤΗΣ
	ΑΡΧΕΥΙΟΣ	ΔΑΜΑΓΗΤΟΣ
	ΑΤΡΕΣΤΙΔΑΣ	ΓΡΟΞΕΝΟΣ
	ΓΟΡΓΕΑΣ	ΗΡΑΗΣ
	ΣΜΙΝΟΙΣ	ΑΛΕΞΙΚΡΑΤΗΣ
30	ΓΛΕΙΣΤΙΕΡΟΣ	ΣΙΜΙΑΣ
	ΝΙΚΙΣ	ΟΕΟΓΟΜΓΟΣ
	ΛΑΑΡΧΟΣ	ΑΓΙΑΣ
	ΓΟΥΧΑΡΗΣ	ΙΓΓΟΣΘΕΝΗΣ
	ΜΑΝΤΙΝΗΣ	ΘΕΛΦΟΥΣΙΟΙ
35	ΦΑΙΔΡΟΣ	ΓΟΛΕΑΣ
	ΦΑΧΟΣ	ΑΛΕΞΙΑΣ
	ΕΥΔΑΜΙΔΑΣ	ΕΧΙΑΣ
	ΔΑΙΣΤΡΑΤΟΣ	ΓΑΥΣΑΝΙΑΣ
	ΧΑΡΕΙΔΑΣ	ΛΥΚΙΟΣ

Θεός : Τύχη.

Ἐδοξε τῆι βουλῆι τῶν
Ἀρκάδων καὶ τοῖς
Μυρίοις Φύλαρχον
Λυσικράτους Ἀθηναῖον
πρόξενον καὶ εὐεργέτην
εἶναι Ἀρκάδων πάντων
αὐτὸν καὶ γένος.
Δαμιουργοὶ οἶδε ἦσαν.

10	Τεγεᾶται	Κυνοῦριοι
	Φαιδρέας	Τιμοκράτης
	Ἀριστοκράτης	Καλλικλῆς
	Νίκαρχος	Λαφάνης
	Ξενοπειθης	[Σ]αῖς
15	Δαμοκρατίδας	Σαῖς
	Μαινάλιοι	Ὀρχομένιοι
	Ἄγιας	Εὐγεΐτων

	Εὐγειτονίδας	Ἀμύντας
	Ξενοφῶν	Πάμφιλος
20	Λεπρεᾶται	Παυσανίας
	Ἰππίας	Καλλίας
	Γάδαρος	Κλ[ε]τόριοι
	Μεγαλοπολιται	Τηλίμαχος
	Ἀρίστων	Ἀλμαῶν
25	Βλύας	Αἰσχύτης
	Ἀρχέψιος	Δαμάγητος
	Ἄτρεσιδᾶς	Πρόξενος
	Γοργέας	Ἡραῆς
	Σμίνθις	Ἀλεξικράτης
30	Πλεισιτέρως	Σιμίας
	Νίκις	Θεόπομπός
	Λάαρχος	Ἄγίας
	Πολυχάρης	Ἴπποσθένης
	Μαντινῆς	Θελφούσιοι
35	Φαιδρος	Πολέας
	Γᾶχος	Ἀλεξίας
	Εὐδαμίδας	Ἐχίας
	Δαίστρατος	Παυσανίας
	Χαρείδας	Λύκιος ¹

La seule forme dialectique de ce texte est *δαμιοργοί*. Les autres formes, qui ont été employées dans les inscriptions de Tégée, d'une époque contemporaine ou même postérieure, ont été remplacées par les formes usitées dans les inscriptions athéniennes. Ainsi *α* n'est pas employé à la place de *η* : *τύχη*, *τῆι βουλήι*, *Ἀθηναῖον*, *εὐεργέτην*. Dans un décret des Tégéates en l'honneur

¹ Les noms propres contenus dans l'inscription fournissent des additions intéressantes à la dernière édition du dictionnaire de Pape.

Noms nouveaux : Βλύας, Γάδαρος, Δαίστρατος, Γᾶχος, Σμίνθις.

Dérivés nouveaux : Ἀρχέψιος, Αἰσχύτης, Εὐγειτονίδας, Πλεισιτέρως.

Formes nouvelles de noms déjà connus : Γοργέας, Τηλίμαχος, Φαιδρέας, Χαρείδας.

de l'Étolien Démétrios, et même dans une inscription en l'honneur de Q. Bæbius¹, on trouve, au contraire, εὐεργέται, et dans le premier texte δάμωι, γᾶς, εἰράναι, αὐτᾶς. Cette substitution de l'α a persisté longtemps dans les inscriptions d'Arcadie, notamment dans une inscription inédite d'Orchomène, de l'année 199; dans trois inscriptions également inédites de Mantinée, du premier siècle avant notre ère. Le décret, il est vrai, a été rendu en l'honneur d'un Athénien; mais de nombreux exemples montrent que les inscriptions en l'honneur d'étrangers sont rédigées d'ordinaire dans la langue de la cité qui rend le décret, et non dans celle du personnage honoré. Il y a donc une exception pour ce texte. On peut l'expliquer en supposant que le personnage étranger était présent et a veillé lui-même à la gravure du décret. Je le croirais d'autant plus volontiers que ξ, avec les trois barres parallèles d'une égale longueur, et σ aussi grand que les autres lettres, ne se trouvent dans aucune des inscriptions de Tégée dont j'ai l'estampage sous les yeux, mais bien dans les inscriptions athéniennes postérieures à la réforme d'Euclide.

Quelle est la date de ce décret? C'est la première question et la plus difficile. Il est nécessaire cependant d'arriver à une solution certaine, si l'on veut tirer de cette inscription les renseignements historiques qu'elle renferme.

Les deux limites extrêmes sont marquées, d'un côté, par la fondation de Mégalopolis en 370, de l'autre par la ruine de Mantinée en 223.

En effet, Mantinée fut prise et détruite par Antigone Doson en 223; plus tard, les Achéens la relevèrent, mais ils lui imposèrent le nom nouveau d'Antigonia, en l'honneur du roi de Macédoine qui leur avait rendu cette ville. Polybe, il est vrai,

¹ Foucart, *Bulletin de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 11.

dans les trois chapitres où il défend la conduite des vainqueurs à l'égard des Mantinéens, ne parle pas de ce changement de nom (l. II, ch. LVI-LIX); et même dans un passage de son histoire où il rapporte des événements postérieurs à cette époque, il continue à employer le nom de Mantinée (l. XI, ch. XI); mais ici, comme dans plusieurs autres endroits de son histoire, il a été moins préoccupé de la vérité et de l'exactitude que des moyens de justifier Aratus et les Achéens. Quant au fait lui-même, il est attesté par trop d'autorités différentes pour qu'on puisse le révoquer en doute.

Voici d'abord le témoignage formel de Plutarque : « Les Achéens, après avoir reçu la ville en présent d'Antigone, décidèrent de la repeupler; Aratus, choisi pour y conduire de nouveaux habitants, et alors stratège, fit décréter qu'on n'appellerait plus cette ville Mantinée, mais Antigonía, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. C'est donc Aratus, ce semble, qui est cause que l'aimable Mantinée (Hom. *Iliade*, II, 607) a complètement disparu, et qu'à sa place s'élève une ville qui porte le nom de ceux qui l'ont détruite et qui ont exterminé ses habitants ¹. »

Pausanias est d'accord avec Plutarque sur la substitution du nom d'Antigonía à celui de Mantinée; mais, par une étrange ignorance, il l'attribue à la reconnaissance des habitants pour Antigone ².

¹ Των γάρ Αχαιῶν τὴν πόλιν παρ' Ἀντιγόνου δωρεάν λαβόντων καὶ κατοικίσειν ἐγνωκότων, αὐτοὺς οἰκιστῆς αἰρεθεὶς καὶ στρατηγὸς ἀνέψηφίσατο μηκέτι καλεῖν Μαντίνειαν, ἀλλ' Ἀντιγονείαν, ὃ καὶ μέχρι νῦν καλεῖται. Καίδοκεῖ δι' ἐκεῖνον ἢ μὲν ἐρατεινῇ Μαντίνεια παντάπασιν ἐξαλλήλιστα, διαμένει δὲ ἡ πόλις ἐπ' αὐνομοσίων ἀπολεσάντων καὶ ἀνελόντων τοὺς πολίτας. (Plut. *Aratus*,

ch. XLV.) J'ai remplacé par Αχαιῶν le mot Ἀργείων que donne le texte de l'édition Didot; c'est, je crois, une erreur des copistes.

² Ἀντιγόνου δὲ ἐν Μακεδονίᾳ Φίλιππον τὸν Περσέως πατέρα ἐπιτροπεύοντος καὶ Αχαιοῖς ἐς τὰ μάλιστα ὄντος ἐπιτηδείου, ἄλλα τε ἐς τιμὴν αὐτοῦ Μαντινεῦσιν ἐποιήθη καὶ ὄνομα τῇ πόλει μετέθεντο Ἀντιγονείαν. (Paus. VIII, VII, 11.)

Deux inscriptions attestent que le nom officiel de la ville était Antigonía. La première est gravée sur la base d'une statue. Ἀ πόλις Ἀντιγονέων καὶ οἱ Ῥωμαῖοι πραγματευόμενοι ἐν αὐτᾷ¹. Dans la seconde, que j'ai copiée à Mantinée en 1868, une femme de cette ville a pour ethnique Ἀντιγονική.

Une médaille publiée par Mionnet (t. II, p. 161, n° 103) porte comme légende : ANTIFONEΩΝ ΑΧΑΙΩΝ².

Le silence intéressé de Polybe ne peut prévaloir contre l'accord de ces autorités de nature si diverse, écrivains, inscriptions, monnaies. Par conséquent, un décret de la ligue arcadienne, dans lequel figure le nom des Mantinéens, ne peut être postérieur à l'année 223.

Tous les cantons de l'Arcadie ne figurent pas dans la liste des démiurges. Pour fixer la date précise de ce texte, il s'agit donc de trouver une époque à laquelle on puisse à la fois expliquer la présence des uns et l'absence des autres.

Trois arguments tirés de cette liste concourent à montrer que l'inscription date de la seconde moitié du III^e siècle³.

I. Il n'y a pas de démiurges envoyés par les Phigaliens. Ils formaient cependant un canton distinct, et certainement ils firent partie de la ligue arcadienne. A quelle époque Phigalie en fut-

¹ Baumeister, *Philologus*, 1854, p. 183.

² La même légende se trouve sur une pièce du Musée britannique. (Leicester Warren, n° 14, *The numismatic Chronicle*, 1864.)

³ Une inscription athénienne, que l'on doit placer entre 265 et 242, peut encore jeter quelque lumière sur cette histoire peu connue de la ligue arcadienne (Rangabé, *Antiq. hell.* n° 453). C'est un traité conclu contre un ennemi commun, probablement Antigone Doson, entre les Athéniens, le roi d'Égypte, les Lacédémoniens et plusieurs peuples du Pélo-

ponnèse, les Achéens, les Éléens et les villes arcadiennes : Tégée, Mantinée, Orchomène, Phigalie, Caphyes. La mention de ces villes, nommées séparément, prouve qu'à cette époque la ligue arcadienne n'existait plus en fait. Elle était divisée en deux partis : d'un côté, les villes de l'est et du sud, alliées de Sparte et ennemies de la Macédoine; de l'autre, Mégalopolis, alors au pouvoir de tyrans que soutenait la Macédoine, et entraînant avec elle les cantons du nord et de l'ouest, soumis à sa domination ou à son influence.

elle détachée? On ne peut le dire exactement. On sait seulement qu'au commencement de la guerre des Deux Liges elle appartenait aux Étoliens, et qu'elle se souleva pour se donner à Philippe¹, en 220. D'après le récit de Polybe, on voit que les Étoliens s'y étaient établis, comme dans une place d'armes, pour soutenir leurs alliés les Éléens et ravager la Messénie. A une époque antérieure, ils étaient déjà intervenus entre les Phigaliens et les Messéniens, pour réconcilier les deux peuples, établir entre eux la communauté des droits civils et régler la jouissance des pâturages². Ce fut donc sous l'influence des Étoliens que Phigalie se détacha de la ligue arcadienne; d'abord leur alliée, elle finit par se soumettre à leur domination. La première intervention des Étoliens dans les affaires du Péloponnèse est postérieure à l'invasion gauloise en 278; vers 270, ils essayèrent de protéger les Éléens contre leur tyran Aristotimos, mais ce fut seulement par une ambassade³. Phigalie ne se sépara donc de la ligue arcadienne que postérieurement à l'année 270.

II. Les Mégalopolitains envoyèrent des députés à l'assemblée. Or Mégalopolis fut longtemps privée de la liberté et soumise à des tyrans. Il y eut d'abord Aristodémos, déjà maître du pouvoir en 265, époque où il battit le roi de Sparte Acrotatos⁴; il le conserva au moins jusqu'en 240, puisqu'il fut mis à mort par deux bannis, Ecdémos et Démophanès, qui furent les maîtres de Philopémen dans sa jeunesse⁵.

Selon Polybe, la liberté fut alors rétablie, mais ce fut pour

¹ *Ἐτύγγανε τότε συμπολιτευόμενα τοῖς Αἰτωλοῖς.* (Pol. IV, 5.)—*Φιγαλίας ταπλομένης ὑπ' Αἰτωλοῖς.* (Pol. IV, 31.)

² Le texte de ce traité a été publié par M. Koumanoudis, dans le journal grec *Φιλόπατρις*, 1^{er} juillet 1859.

³ Justin, I. XXVI, ch. 1.

⁴ Paus. VIII, xxvii, 11.

⁵ Plut. *Philop.* 1. — Polybe, X, xxii, 2. dit seulement qu'il se proposa ces deux hommes comme modèles.

peu de temps, car le tyran Lydiadas, qui abdiqua et réunit sa patrie à la ligue achéenne vers 236, s'était emparé très-jeune du pouvoir. Pendant la durée de ces deux tyrannies, les Mégalo-politains ne pouvaient faire partie de la ligue, ni prendre part aux assemblées¹.

III. La mention des démiurges cynuriens. Ce canton de l'Arcadie fut un de ceux qui formèrent le territoire de Mégalo-polis; Pausanias énumère les villes de ce canton qui furent alors dépouillées de leur indépendance². Il resta soumis à Mégalo-polis jusqu'à Lydiadas, qui céda aux Éléens la ville la plus importante, Aliphéra³. On verra plus loin, au mot *Cynarii*, comment ce canton put reconquérir son autonomie; mais, en tout cas, il ne put pas être séparé de Mégalo-polis avant la tyrannie de Lydiadas, c'est-à-dire avant 238-236.

C'est donc entre 238 et 223 qu'il faut chercher l'année pendant laquelle fut rendu le décret de la ligue arcadienne. Les recherches étant ainsi circonscrites, il devient possible de fixer la date précise.

Pendant les premières années de cette période la prépondérance appartient à la ligue achéenne et à son chef Aratus. Est-ce alors que fut convoquée l'assemblée des Arcadiens? On sait que les villes qui entrèrent dans la ligue renoncèrent à leur ancienne constitution pour adopter celle des Achéens. Ce serait déjà une raison suffisante pour écarter cette hypothèse; mais il y a d'autres arguments plus concluants. La plupart des villes d'Arcadie, selon Plutarque, entrèrent dans la ligue. Mais si les Achéens occupèrent Mégalo-polis, Héræa, Thel-phousa, et, pendant quelque temps, Mantinée, ils n'eurent

¹ L'inscription athénienne citée plus haut (p. 99, n. 3) montre que Mégalo-polis, à cette époque, n'agissait pas en com-

Ligue arcadienne.

mun avec les autres villes arcadiennes.

² Paus. VIII, 27.

³ Polybe, IV, LXXVII, 10.

jamais ni Orchomène, ni Tégée, occupées d'abord par les Éto-
liens, puis par Cléomène¹. Plutarque, du reste, après avoir
exposé les projets d'Aratus, ajoute : « Déjà les autres peuples du
« Péloponnèse s'étaient rangés presque tous à ses desseins; il ne
« restait plus que les Lacédémoniens, les Éléens et ceux des
« Arcadiens qui étaient attachés à Lacédémone². » Dans les pre-
mières années de Cléomène, Aratus fit une tentative inutile
pour surprendre Tégée et Orchomène³. Ces deux villes figu-
rant dans la liste des peuples qui ont pris part au décret, il
n'a pu être rendu pendant que les Achéens dominaient en Ar-
cadie.

A partir du moment où la lutte commença entre la ligue
achéenne et Cléomène, ce fut au roi de Sparte qu'appar-
tint l'avantage. Dans cette période, il y a un moment où se
place le monument que nous étudions : c'est après la vic-
toire de Cléomène à Hécatombaëon près de Dymæ, victoire
qui consterna les Achéens et leur fit accepter les propositions
du vainqueur.

La démonstration, je crois, sera complète, si l'on prouve :

1° Que les peuples arcadiens, qui ne sont pas nommés dans
la liste des demiurges, ne pouvaient alors faire partie de la
ligue;

2° Que tous les peuples nommés pouvaient, à ce moment,
envoyer des députés à l'assemblée.

¹ Θεωρῶν τοὺς Αἰτωλοὺς ὁ προειρημέ-
νος ἀνὴρ (Aratus)... συμβουλευομένους
δὲ τοῖς Λακεδαιμονίοις, καὶ φθονοῦντας τοῖς
Ἀχαιοῖς ἐπὶ τοσοῦτον, ὥστε, Κλεομένους
πεπραξικοπηκτόν αὐτοῦς, καὶ παρηρημέ-
νου Τηγέαν, Μαντίνειαν, Ὀρχομενὸν, τὰς
Αἰτωλοῖς οὐ μόνον συμμαχίδας ὑπαρχούσας,
ἀλλὰ καὶ συμπολιτευομένους τότε πόλεις,
οὐχ οἷον ἀγανακτοῦντας ἐπὶ τούτοις, ἀλλὰ

καὶ βεβαιοῦντας αὐτῷ τὴν παράληψιν. (Po-
lybe, II, 46.)

² Ἐπεὶ δὲ, τῶν ἄλλων σχεδὸν πάντων
αὐτῷ (Aratus) προσγεγονότων, ἀπελεί-
ποντο Λακεδαιμόνιοι καὶ Ηλεῖοι καὶ ὅσοι
Λακεδαιμονίοις Ἀρκάδων προσεῖχον...
(Plut. Cléom. ch. III.)

³ Id. *ibid.* ch. IV.

CANTONS DE L'ARCADIE

QUI NE SONT PAS NOMMÉS DANS L'INSCRIPTION.

1. PHIGALIE.
2. PSOPHIS.
3. KYNAITHA.
4. CAPHYES.
5. PHÉNÉE.
6. STYMPHALE.

NOMMÉS.

1. TÉGÉE.
2. ORCHOMÈNE.
3. MANTINÉE.
4. ΠÉΡÆΑ.
5. THELPHUSA.
6. LÉPRÉUM.
7. CLITORII.
8. MÆNALII.
9. CYNURII.
10. MÉGALOPOLIS.

1. *Phigalie*. Nous avons vu plus haut que cette ville était aux mains des Étoliens.

2. *Psophis*. Il n'y a pas de doute sur l'origine arcadienne de cette ville. Mais au commencement de la guerre des Deux Ligues, en 220, elle appartenait aux Éléens. « Psophis, dit Polybe, est placée dans une situation avantageuse, dominant le pays des Éléens, avec lesquels elle était alors unie¹. » Il est probable que l'historien n'aurait pas rappelé cette circonstance, si cette réunion à l'Élide n'avait pas duré au moins quelques années. D'un autre côté, Cléomène, dans la campagne de 226, n'avait pas poussé vers le nord plus loin que Thelphusa. Psophis était donc, à cette époque, séparée de la ligue arcadienne.

3. *Kynaitha*. District obscur sur la frontière septentrionale de l'Arcadie, et le plus sauvage d'après Polybe². La ville fut agitée par d'horribles séditions. Aratus, alors stratège, échoua dans une première tentative pour s'en rendre maître. Cet échec,

¹ Επίκειται εύφωδῶς τῇ των Ηλείων χώρα, μεθ' ὧν συνέβαινε τότε πολιτεύεσθαι αὐτήν. Polybe, IV, 70.) — ² Id. IX, 17; IV, 7.

selon Polybe, doit être attribué à son inexpérience, car il était encore très-jeune. Il faut donc rapporter cette expédition aux premières années d'Aratus; mais la faction achéenne finit par l'emporter, puisque, en 220, c'était un chef achéen qui commandait à Kynaïtha. On peut donc placer la réunion de ce district à la ligue achéenne entre 240 et 220.

4. 5. *Caphyes*. — *Phénée*. Aratus s'était emparé de Caphyes pendant les premières années du règne de Cléomène¹. Le roi, envoyé par les éphores avec une faible armée, ne marcha pas sur la ville, mais il s'avança seulement jusqu'à Pallantium. Caphyes tomba plus tard au pouvoir de Cléomène, mais ce fut après les trois victoires du mont Lycée, de Ladocea et d'Hécatombæou près de Dymæ. Ὁ δε Κλεομένης, καταπληξάμενος τοῖς προειρημένοις εὐτυχίμασι, λοιπὸν ἀδεῶς ἐπεπορεύετο τὰς πόλεις, ἃς μὲν πείθων, αἷς δὲ τὸν φόβον παρατεινάμενος. Προσλαβὼν δὲ τῶ τρόπῳ τούτῳ Καφύας, Πελλήνην, Φενεὸν, Ἄργος, Φλιοῦντα, Κλεωνᾶς, Ἐπίδαυρον, Ἑρμιόνα, Ἴτροιζήνα, τελευταῖον Κόρινθον, αὐτὸς μὲν προσεστράτοπέδευσε τῇ τῶν Σικυωνίων πόλει. (Polybe, II, 51-52.) Plutarque raconte plus longuement les succès de Cléomène²; mais il est d'accord avec Polybe pour les résultats de cette campagne. Voici, d'après lui, la liste des villes occupées par Cléomène : Pallène, Phénée, Pentélium, Argos, Cléones, Phliunte, Trézène, Épidaure, Hermione, Corinthe. Plutarque a oublié la prise de Caphyes, par laquelle s'ouvrit la campagne. Les deux récits présentent une différence plus grave pour les événements qui séparent les trois victoires de Cléomène et la reprise de la guerre. Polybe ne parle que des négociations d'Aratus avec Antigone et de l'hésitation des Achéens. Mais Plutarque a rap-

¹ Plut. *Cléom.* iv, v. — ² *Id. ibid.* iv.

porté des faits dissimulés par l'historien achéen : les propositions de paix de Cléomène, acceptées par les Achéens; les négociations suspendues par la maladie du roi et rompues par la mauvaise volonté d'Aratus. Il y eut donc entre les victoires de Cléomène et la reprise des hostilités une trêve de quelques mois, pendant laquelle se tint l'assemblée de la ligue arcadienne. On voit qu'elle n'a pu être réunie après la reprise des hostilités, puisque, dès le début de la campagne, Caphyes tomba au pouvoir de Cléomène. Il en est de même pour Phénée. Ces deux villes n'étant pas nommées dans la liste des démiurges, le décret doit être antérieur à leur occupation par Cléomène, c'est-à-dire à l'année 224.

6, 7. *Stymphale et Aléa*. A l'époque de Pausanias, Stymphale et Aléa, malgré leur origine arcadienne, étaient réunies à l'Argolide¹. Une inscription d'Argos, publiée par Rangabé d'après Le Bas, montre que ces deux villes étaient déjà séparées du reste de l'Arcadie à une époque assez ancienne. Quoique la copie de l'inscription soit très-défectueuse, on lit cependant avec sûreté les noms de Stymphale et d'Aléa, distincts de la communauté des Arcadiens, τὸ κοινὸν τῶν Ἀρκάδων². Pendant la guerre de Cléomène, le roi de Sparte, selon Polybe³, ne put jamais trouver de partisans parmi les Stymphaliens; et nous avons vu que ce district resta en dehors des opérations de Cléomène. Qu'il fût alors partie de l'Argolide ou qu'il fût occupé par les Achéens, il ne pouvait, en 224, envoyer de députés à l'assemblée.

On a vu, par cet examen, que dans l'année 224 les peuples de race arcadienne, qui ne figurent pas dans la liste des démiurges, ne faisaient pas partie de la ligue arcadienne restaurée par Cléomène. Phigalie appartenait aux Étoliens, Pso-

¹ Paus. VIII, 22, 3; VI, 12. — ² Rangabé, *Ant. hell.* n° 959. — ³ Polybe, II, 55.

phis aux Éléens; Kynaitha, Caphyes, Phénée, aux Achéens; Stympale à ces derniers ou aux Argiens.

Reste à faire la contre-épreuve de cette démonstration, en examinant si les dix peuples nommés dans le décret pouvaient, dans la même année, prendre part à l'assemblée.

1. *Tégée*. Cette ville fut, pendant quelques années, associée à la ligue étolienne. Cléomène s'en empara avec l'assentiment des Étoliens et en fit sa place d'armes pour ses campagnes en Arcadie et en Argolide. Les Tégéates, vainement attaqués par Aratus, restèrent du parti des Lacédémoniens jusqu'à l'arrivée d'Antigone¹. Ce fut cette ville que les Macédoniens et les Achéens attaquèrent la première, et dont la prise ruina les affaires de Cléomène en Arcadie (223).

2. *Orchomène* suivit le sort de Tégée pendant cette période: d'abord aux Étoliens, puis à Cléomène; attaquée vainement par Aratus; enfin prise par Antigone en 223.

3. *Mantinée*. Dans un très-court espace de temps cette ville changea plusieurs fois d'alliés ou de maîtres². D'abord unie à la ligue achéenne et secourue par Aratus contre Agis III, elle se détache des Achéens pour se donner aux Étoliens, en même temps que Tégée et Orchomène, vers 238. Les Étoliens la laissent occuper par Cléomène vers 235. En 226, Aratus, après sa défaite au mont Lycée, s'empare de la ville et y met une garnison achéenne³. En 225 ou 224, avant la bataille de Dymæ, elle massacre cette garnison et appelle le roi de Sparte, qui lui rend son ancienne constitution. En 223, elle est prise et ruinée par Antigone Doson et les Achéens⁴.

¹ Polybe, II, 54.

² Paus. VIII, 11. — Polybe, II, 57.

³ Plut. *Aratus*. — Polybe, II, 58.

⁴ Dans l'inscription athénienne citée plus haut (p. 11, n. 3), Tégée, Mantinée

et Orchomène sont nommées ensemble, comme ayant pris part à l'alliance; pendant le III^e siècle avant notre ère, ces trois villes suivirent donc presque toujours le même parti.

4. *Héræa*. Cléomène enleva cette ville aux Achéens dans la campagne qui suivit la défaite et la mort de Lydiadas devant Mégalopolis (226)¹. Antigone Doson s'en empara dans l'automne de 223².

5. *Thelphusa*³. Plutarque ne parle pas de l'occupation de cette ville par Cléomène; mais elle était certainement en son pouvoir, puisque Polybe dit qu'elle se rendit à Antigone dans ce même automne de 223⁴.

Au lieu de suivre l'ordre de la liste, j'ai rapproché ces cinq peuples, parce qu'on a pour eux des dates certaines; on sait exactement à quelle époque ils se sont rangés du parti de Cléomène ou ont été soumis aux Achéens. Les données historiques sont moins précises pour les cinq autres.

6. *Lépréates*. Lépréum était une des villes de la Triphylie; mais elle se distinguait par le courage de ses habitants. Ils avaient combattu à Platée contre les Perses, et leur nom avait mérité d'être inscrit sur le trépied consacré à Delphes par les Grecs vainqueurs. Il est impossible de suivre l'histoire de cette petite cité, sans cesse disputée entre les Éléens et leurs voisins. Les Lépréates prétendaient être de race arcadienne; Scylax,

¹ Polybe, II, 54.

² *Ἡραϊαν καὶ Ἀλσάϊαν (?) τὰς πόλεις ταπτομένας ὑπο τοῖς Ἀχαιοῖς εἶλεν.* (Plut. *Cléom.* VII.)

³ Le nom de ce peuple est écrit de plusieurs manières différentes dans les manuscrits. (Voir le dictionnaire de Pape.) La véritable orthographe doit être rétablie d'après les monnaies et les inscriptions. Les médailles frappées à l'époque où ce canton faisait partie de la ligue achéenne portent comme légende : *Ἀχαιῶν Θελπουσίων*. Dans une inscription de Delphes (n° 200, l. 2), *Θελπούσσιος*. D'un autre

côté, sur ce marbre de Tégée, l'ethnique *Θελφούσιοι* est très-lisible, et la même orthographe est employée dans deux autres inscriptions de Delphes. (Inscr. recueill. à Delphes, n° 464 et 465.) Il faut en conclure que l'ethnique était écrit tantôt avec π, tantôt avec φ, pour la seconde syllabe, mais que la première lettre était toujours un θ.

⁴ *Ἀναζεύξας προῆγε τὴν ἐκ Ἡραίας καὶ Τελφούσης. Παρλαβῶν δὲ καὶ ταύτας τὰς πόλεις, ἐθελοντὶ προσχωρησάντων αὐτῶν κατοικούντων, οὕτως, ἤδη συνάπτοντος τοῦ χειμῶνος, παρῆν εἰς Αἰγίον πρὸς τὴν τῶν Ἀχαιῶν σύνοδον.* (Polybe, II, 54.)

dans son Périple, range Lépréum parmi les villes d'Arcadie, et leur présence dans l'assemblée montre qu'ils avaient fait accepter cette prétention.

7. *Clitorii*¹, au nord de l'Arcadie. Il n'est guère question des Clitorii pendant la guerre de Cléomène. Un passage de Polybe porte toutefois à supposer qu'ils se rangèrent du parti des Lacédémoniens. Après avoir dit que Cléomène ne put trouver aucun partisan parmi les Stymphaliens et les Mégalopolitains, l'auteur ajoute : « Un seul homme, Théarcès, déshonora la générosité et l'amour d'indépendance des Clitoriens². » En se rappelant la partialité de Polybe pour les Achéens et son animosité contre Cléomène, il est permis de croire que le crime de Théarcès consista à se faire le chef du parti qui abandonna les Achéens pour les Spartiates.

8. *Mænalii*. Pour fonder Mégalopolis, on avait transporté dans la nouvelle ville les habitants de quarante bourgs ou villes appartenant pour la plupart aux Mænaliens, aux Eutrésiens, aux Parrhésiens. Le nom de ces deux derniers peuples avait disparu. Il paraît qu'il n'en fut pas de même pour les Mænaliens³. La ville même de Mænalos n'est pas au nombre des villes qui furent dépeuplées pour fonder la nouvelle cité; Pallantium continua également à subsister. Dans les années qui suivirent la mort d'Épaminondas, les habitants transportés à Mégalopolis voulurent retourner dans leurs foyers. De là une guerre qui divisa toute l'Arcadie. L'intervention des Thébains assura le triomphe et le maintien de Mégalopolis⁴. Peut-être Cléomène, dans les campagnes précédentes, pendant lesquelles il envahit à

¹ Sur les monnaies, ce nom est écrit Κλειτορίων. (Leicester Warren, *Numismatic Chronicle*, 1864, p. 21 et 29.)

² Τὸ μὲν Κλιτορίων φιλελεύθερον καὶ

γενναῖον εἰς ἀνὴρ κατήσχυε διὰ τὴν ἑαυτοῦ κακίαν, Θεαρκίης. (Polybe, II, 55.)

³ Paus. VIII, 27.

⁴ Diodore, I. XV.

plusieurs reprises le territoire des Mégalopolitains, en détacha quelques cantons auxquels il rendit une existence indépendante.

9. *Cynurii*. Ce district avait été soumis également à la domination de Mégalopolis. Mais Lydiadas, pendant sa tyrannie, avait abandonné aux Éléens la ville d'Aliphéra¹. Il est probable qu'après l'entrée de Mégalopolis dans la ligue, les Achéens reprirent cette ville, et que plus tard Cléomène la leur enleva. Pour cela, il n'y aurait qu'une légère correction à introduire dans le passage de Plutarque cité plus haut (p. 19, n. 2). Au lieu d'Alsaia, nom qui ne se retrouve dans aucun auteur et qui paraît une erreur certaine du copiste, je proposerais de lire Aliphéra. En effet, cette ville est située à une petite distance au sud de Héræa, et Cléomène a pu s'en emparer facilement pendant la même campagne. Antigone Doson, à cause de l'hiver, n'eut pas le temps d'attaquer cette place, et, après la chute de Cléomène, elle fut occupée de nouveau par les Éléens et les Étoiliens auxquels Philippe l'enleva. Le roi de Macédoine la conserva quelques années; mais les Mégalopolitains faisaient valoir leurs anciens droits sur Aliphéra. Pour s'assurer l'alliance de la ligue achéenne, Philippe promit de la rendre, en 207, et, en 199, la rendit à Mégalopolis². Ces démêlés et ces négociations concourent à montrer que le territoire des *Cynurii* avait été détaché de Mégalopolis pendant un assez grand nombre d'années. Rien ne s'oppose donc à ce qu'ils aient figuré dans l'assemblée comme formant un canton distinct et indépendant³.

10. *Mégapolis*. C'est pour cette ville que se présentent les

¹ Polybe, IV, 77.

² Tite-Live, l. XXVIII, 8; l. XXXII, 22.

³ Les monnaies de la ligue achéenne, publiées par M. Leicester Warren (*Numismatic Chronicle*, 1864) et par M. Finlay (*Numismatic Chronicle*, 1866), concourent à

prouver que les cantons des *Cynurii* et des *Mænaliî* avaient, à cette date, recouvré leur indépendance. Pour le territoire des *Mænaliî*, il y a des monnaies avec les légendes suivantes : Ἀχαιῶν Ἀσάτων, Ἀχαιῶν Διπαιέων, Ἀχαιῶν Παλλαντέων. Pour celui des

plus grandes difficultés. Depuis l'époque où Lydiadas abdiqua et la réunit à la ligue achéenne, elle resta toujours fidèle aux Achéens et résista aux attaques répétées de Cléomène. Dans l'hiver de 223 seulement, elle fut prise par le roi de Sparte; mais à cette époque il avait perdu Tégée, Mantinée, Orchomène, Héræa, Thelphusa. Polybe dit que Cléomène ne put jamais trouver un seul partisan à Mégalopolis. Cette assertion est exagérée. Plutarque donne une idée plus vraie de l'état des esprits dans le Péloponnèse après la réforme de Cléomène à Sparte et sa victoire décisive près de Dymæ.

Le vainqueur offrit aux Achéens de leur rendre leurs villes et leurs prisonniers, à condition qu'ils lui abandonneraient le commandement de la ligue; et les Achéens acceptaient ces conditions¹. L'opposition d'Aratus fut mal accueillie par les Achéens eux-mêmes; ils trouvaient juste que Cléomène voulût rétablir dans le Péloponnèse l'ancien état de choses².

Enfin, la plupart des villes inclinaient vers le parti de Cléomène, soit par haine d'Aratus, soit par le désir des réformes que promettait le roi de Sparte³.

Cynurii, Ἀχαιῶν Ἀλεφειρέων, Ἀχαιῶν Κορυνίων, Ἀχαιῶν Θισσαίων. Toutes ces villes avaient perdu leur indépendance, pour fournir à la nouvelle cité des habitants et un territoire. (Paus. VIII, 27, § 3-8.) Or, à l'époque où elles étaient réunies à la ligue achéenne, elles frappaient monnaie. On ne peut supposer qu'elles aient été distraites de Mégalopolis par les Achéens vainqueurs; ils n'auraient pas voulu dépouiller ainsi une ville qui avait toujours soutenu leur cause. Il est plus probable qu'ils laissèrent seulement subsister un état de choses établi avant leur victoire et que les Mænalii et les Cynurii avaient recouvré leur indépendance, pendant les

campagnes de Cléomène en Arcadie, et peut-être par son intervention.

¹ Βουλομένων δὲ τῶν Ἀχαιῶν ἐπὶ τούτοις δέχεσθαι τὰς διαλύσεις. (Plut. Cléom. xv.)

² Ὡς δὲ οὐ προσεῖχον αὐτῷ (Aratus) τοῦ Κλεομένου ἐκπεπληγμένοι τὸ θράσος, ἀλλὰ καὶ δικαίαν ἐποιοῦντο τὴν ἀξίωσιν τῶν Λακεδαιμονίων εἰς τὸ πάτριον σχῆμα κοσμοῦντων τὴν Πελοπόννησον. (Plut. Cléom. xvi.)

³ Ἐγεγόνει δὲ κίνημα τῶν Ἀχαιῶν καὶ πρὸς ἀπόσπασιν ὄρμησαν αἱ πόλεις, τῶν μὲν δήμων νομὴν τε χώρας καὶ χρεῶν ἀποκοπὰς ἐλπιδόντων, τῶν δὲ πρώτων πολυλαχοῦ βարυνομένων τὸν Ἄρατον. (Plut. Cléom. xvii.)

Dans cet ébranlement de la ligue achéenne et cette agitation du Péloponnèse, lorsque les Achéens eux-mêmes semblaient prêts à accepter les propositions de Cléomène, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les Mégalopolitains ne fussent pas plus intraitables? Si l'ancienne constitution du Péloponnèse était rétablie, n'était-ce pas à leur ville que revenait le premier rang dans l'Arcadie? Cette espérance, que Cléomène peut-être fit luire à leurs yeux, était assez forte pour les décider à envoyer des députés à l'assemblée. Ils n'ouvraient pas pour cela leurs portes au vainqueur; et un détail de l'inscription semble montrer qu'en ce moment leurs dispositions à l'égard du roi de Sparte n'étaient plus l'hostilité irréconciliable, mais une défiance prudente. La stèle a été trouvée à Tégée, près des ruines du temple de Minerve Aléa; et, ce qui est plus digne de remarque, les Tégéates sont nommés les premiers sur la liste, et non pas les Mégalopolitains. Il est donc permis de supposer avec quelque vraisemblance que l'assemblée fut réunie à Tégée; pendant toute la guerre, cette ville se montra dévouée à Cléomène et lui servit de quartier général. D'ordinaire, c'était à Mégalopolis que se tenait l'assemblée, et il y avait même un bâtiment réservé pour la réunion des Dix Mille¹. Cette exception d'une assemblée tenue à Tégée confirmerait la conjecture proposée plus haut: que les Mégalopolitains ne refusèrent pas de prendre part à la réunion des peuples arcadiens convoqués par Cléomène, mais qu'ils craignirent d'ouvrir leur ville aux Dix Mille, partisans pour la plupart du roi de Sparte. On voit que cette hypothèse, qui explique la présence des Mégalopolitains dans l'assemblée, peut être admise au moment où la victoire de Cléomène paraissait assurée, et où les Achéens eux-mêmes se mon-

¹ PAUS. VIII, 32.

traient prêts à traiter avec lui et à lui céder le commandement. Après la rupture des négociations, les Mégalopolitains reprirent les armes contre Cléomène, d'accord avec Aratus et le roi de Macédoine, et ce fut sur eux que porta le sort de la guerre.

Je résume ainsi les raisons d'après lesquelles il faut fixer comme date du décret le commencement de 224. Mantinée, enlevée par Aratus après sa défaite au mont Lycée, ne fut reprise par Cléomène qu'avant la bataille de Dymæ. Héræa ne lui appartient qu'après sa seconde victoire aux portes de Mégalopolis. D'un autre côté, en plaçant l'assemblée postérieurement aux premiers mois de 224, on ne pourrait expliquer l'omission des deux villes arcadiennes de Caphyes et de Phénée, puisqu'elles furent enlevées aux Achéens dès le début de la campagne. Dans l'intervalle qui sépare la seconde victoire de Cléomène de la reprise des hostilités en 224, Mégalopolis n'ouvrit pas ses portes au vainqueur. Mais après la bataille de Dymæ, des négociations, dont le succès paraissait certain, furent entamées avec les Achéens, et, à ce moment seul, les Mégalopolitains purent figurer dans l'assemblée.

En outre, nous avons vu que Cléomène se présentait comme le restaurateur de l'ancienne constitution du Péloponnèse. Il était conforme à sa politique de joindre l'effet aux paroles, et de convoquer une assemblée des peuples arcadiens. Il répondait ainsi aux espérances et aux mécontentements des villes agrégées à la ligue achéenne, et qui regrettaient leur ancienne constitution.

Le décret en l'honneur de Phylarchos est le premier que l'on ait trouvé de la ligue arcadienne, et il fait connaître plusieurs parties de sa constitution.

On remarquera que cet acte n'est pas daté par la mention d'un éponyme, mention qui n'est jamais omise dans les actes

publics. Deux explications de ce fait sont possibles : ou la ligue arcadienne n'avait pas de chef commun comme les autres ligues connues, les Achéens, les Étoliens, les Béotiens, les Phocidiens, ou plutôt ce chef n'avait pas encore été nommé à l'époque où l'assemblée fut réunie. Cette dernière supposition n'a rien d'in vraisemblable, puisque la ligue venait d'être reconstituée par Cléomène.

Un fait plus important et tout à fait certain est l'existence d'un conseil, βουλή. Dans toutes les cités ou ligues grecques dont la constitution est connue, on trouve toujours un conseil ou sénat composé d'un nombre de membres restreint et une assemblée populaire ouverte à la totalité ou au plus grand nombre des citoyens. Les historiens ne parlent jamais, pour l'Arcadie, que de l'assemblée des Dix Mille. Leur silence autorisait à croire qu'elle était la seule, et que la ligue arcadienne avait un caractère plus populaire. On voit maintenant qu'il n'en était rien, et que les Arcadiens avaient suivi le principe adopté par tous les Grecs, en établissant une double assemblée.

Quels étaient les membres du conseil ? Sans doute, les démiurges, dont les noms sont gravés à la suite du décret. En effet, ces démiurges ne peuvent être que les députés envoyés au conseil par les peuples qui faisaient partie de la ligue, ou les magistrats ordinaires de ces mêmes peuples. Dans ce cas, il faudrait supposer que les différentes cités, en formant la ligue, avaient renoncé à leur constitution particulière pour adopter une constitution uniforme. C'est ce qui eut lieu chez les Achéens et les Béotiens. Mais rien ne prouve que les choses se soient passées de même en Arcadie. Au contraire, quatre inscriptions que j'ai copiées à Tégée, et dont la plus ancienne remonte aux premiers temps de la ligue, tandis que les autres se rapprochent

du III^e siècle, montrent que les magistrats ordinaires étaient des stratèges; ils étaient au nombre de sept, et de neuf, si l'on compte l'hipparque et le secrétaire. Ce collège était désigné par le nom du premier d'entre eux, comme *ἐπι στραταγοῖς τοῖς περὶ Χρέμωνα*. Les démiurges de Tégée ne paraissent donc pas avoir été les magistrats de la cité, mais les députés envoyés par elle au conseil.

Pour le nombre des voix de chaque peuple, on avait adopté l'égalité des suffrages. En effet, sept cantons sur dix ont chacun cinq démiurges, quoique leur importance ne soit pas la même. Les trois exceptions sont faciles à expliquer : Lépréum (deux démiurges) n'était qu'une seule ville de la Triphylie et non le canton tout entier; les Mænaliens (trois démiurges) n'étaient aussi qu'une fraction de l'ancien peuple des Mænaliens. On remarquera de plus que les Lépréates et les Mænaliens ont été rapprochés de manière à arriver, pour les deux peuples, à ce même nombre de cinq. Les Mégalopolitains ont dix démiurges, mais cette double représentation était attribuée à leur ville comme à la capitale de la ligue, et aussi en souvenir des dix délégués choisis par les peuples arcadiens pour veiller à la fondation de la cité nouvelle.

Le rôle du conseil n'est connu que par cette inscription. Comme il est nommé avant l'assemblée des Dix Mille, on peut en conclure que le décret avait dû être accepté par lui, avant d'être soumis aux suffrages de l'assemblée. C'est là, du reste, le rôle ordinaire du conseil dans les villes grecques : examiner les affaires et décider si les mesures proposées doivent être présentées à l'assemblée.

Les attributions des Dix Mille sont connues par les témoignages des auteurs. C'étaient eux qui, par leurs votes, décidaient de toutes les affaires qui intéressaient la ligue; mais

ils ne pouvaient délibérer qu'après un examen préalable et une acceptation du conseil¹. L'expression de Μύριοι ne doit pas être prise, je crois, dans le sens d'un nombre indéterminé. On a pu voir, dans ce qui précède, que les nombres *cinq* et *dix* jouent un grand rôle dans la constitution de la ligue². Il n'y a rien de surprenant, si l'on songe que cette constitution a été faite en une seule fois, et surtout s'il est vrai qu'elle fut l'œuvre d'un philosophe, Aristonymos, disciple de Platon³.

Le personnage honoré par le décret du conseil et des Dix Mille est appelé Φύλαρχος Λυσικράτους Ἀθηναῖος.

Ce nom de Phylarchos est extrêmement rare; je ne l'ai pas rencontré dans les inscriptions athéniennes : les auteurs ne parlent que d'un seul homme ayant porté ce nom, c'est l'historien Phylarchos. En examinant l'époque à laquelle il a vécu et le caractère de ses écrits, on peut, avec beaucoup de vraisemblance, affirmer qu'il s'agit ici de ce personnage⁴.

Les auteurs qui ont parlé de sa patrie l'appellent Ἀθηναῖος ἢ Ναυκρατίτης. Sans examiner si Athènes a été sa patrie d'origine ou d'adoption, il suffit de constater qu'il portait le titre d'Athénien.

Il n'y a pas de doute sur l'époque à laquelle il a vécu. D'après le témoignage formel de Polybe, Phylarchos était contemporain d'Aratus : il a donc pu figurer dans un décret rendu en l'année 224.

¹ Xén. *Hell.* VI, 5, 6; VII, 1, 38, 4, 2.
— Dém. *Περὶ παραπροσβείας*, p. 344, § 12.
— Eschine, *Περὶ παραπροσβείας*, § 79.
— Dio. *Lore*, XV, 59.— Paus. VIII, 32.— Harpocraton, Photius, Suidas, Μύριοι.

² Dans une inscription inédite de la ligue acarnanienne, du temps du roi Pyr-

rhus, on trouve une assemblée appelée : οἱ χίλιοι.

³ Plut. *Mor.* p. 1377.

⁴ Les textes relatifs à Phylarchos et les fragments de cet auteur ont été réunis par M. C. Müller dans le tome I^{er} des *Fragmentes des Historiens grecs*, éd. Didot.

Le caractère de ses écrits rend cette supposition encore plus probable. Son ouvrage principal est une histoire en vingt-huit livres, depuis l'invasion de Pyrrhus jusqu'à la mort de Cléomène. Dans la dernière partie de cette histoire, Phylarchos se montre partisan enthousiaste de Cléomène et des Arcadiens qui avaient embrassé son parti; comme on peut le voir par le fragment relatif aux réformes de Cléomène et par la peinture de la destruction et des malheurs de Mantinée. En un mot, son Histoire était la contre-partie des Mémoires d'Aratus; et, du temps de Polybe, il ne manquait pas de gens qui lui accordaient plus d'autorité qu'au général achéen. De là les colères de Polybe contre l'historien qui exaltait Cléomène et rabaisait les Achéens; de là une polémique très-vive contre ses récits et ses tableaux dramatiques¹. La vivacité même et l'aigreur de l'attaque sont une preuve de l'importance de l'adversaire. On ne peut nier que Polybe ait eu raison de signaler dans l'histoire de Phylarchos des exagérations, de la partialité pour Cléomène et ses partisans, ainsi qu'une tendance trop marquée à chercher le pathétique. Mais les quatre passages qu'il critique, et ce sont à ses yeux les plus répréhensibles, contiennent des fautes moins graves que les omissions de Polybe lui-même. Plutarque, tout en reconnaissant que Phylarchos avait été l'avocat plutôt que l'historien de Cléomène, n'en a pas moins préféré son témoignage à celui de Polybe dans plusieurs passages de la Vie de Cléomène et de celle d'Aratus. Sans traiter à fond cette question, il aura suffi de bien marquer les préférences de Phylarchos pour Cléomène et les Arcadiens de son parti. L'enthousiasme même de l'auteur et sa partialité rendront encore plus probable la supposition que c'est lui qui reçut le titre

¹ Polybe, II, 56.

de proxène et de bienfaiteur dans l'assemblée réunie sous l'influence du roi de Sparte.

A quel titre a-t-il mérité de recevoir ces honneurs? Le décret est muet sur ce point, et l'on est réduit à des conjectures. Il est évident qu'en 224 l'histoire de Phylarchos n'était pas terminée; mais les trois derniers livres seulement contiennent le récit du règne de Cléomène. Les autres avaient pu déjà paraître; des fragments ou des épisodes relatifs au commencement de la guerre contre Aratus avaient pu être lus séparément, supposition qui s'accorderait avec le caractère trop oratoire et trop dramatique de ses écrits. C'aurait donc été comme historien que l'assemblée l'aurait récompensé de son zèle pour la gloire de Cléomène et de l'Arcadie. Le titre de proxène, à cette époque, n'était souvent qu'un titre honorifique. Les peuples le décernaient comme récompense des éloges qu'on leur adressait soit en vers, soit en prose; témoin ce décret des Étoliens accordant le titre de proxène à une femme poète de Smyrne, qui, dans ses poèmes, avait célébré les Étoliens et leurs ancêtres¹.

Si l'on veut que le décret ait récompensé des services politiques, voici la conjecture que me suggère le fragment 43^{me} de Phylarchos. C'est une description détaillée de la manière de vivre de Cléomène, de son hospitalité à la fois simple et affable, de sa conversation avec ses convives; *si bien*, dit-il, *que tous s'en allaient enchantés et séduits, ὡςτε τεθηρευμένους ἀποτρέχειν ἅπαντας*. Je croirais volontiers que Phylarchos s'est assis à cette table, dont il décrit minutieusement les plats, les ustensiles, et qu'il fut lui aussi enchanté de la bonne grâce et de la conversation du réformateur de Sparte. Il est certain

¹ Rangabé, *Antiq. hell.* n° 741.

qu'il n'eut point à conduire les affaires publiques¹; mais peut-être s'attachait-il à la personne de Cléomène et eut-il de l'influence par ses conseils. Dans cette position, il lui fut facile de rendre quelque service aux Arcadiens; peut-être même est-ce lui qui engagea le roi à restaurer l'ancienne ligue arcadienne et à convoquer l'assemblée des Dix Mille. Si l'on suppose qu'il y fût présent, on expliquerait ainsi comment le décret gravé sous ses yeux fut rédigé, non pas dans le dialecte alors usité en Arcadie, mais dans la langue de l'Attique; comment, dans la gravure même des lettres, on employa des caractères usités à Athènes et non à Tégée. Ce sont ici de simples conjectures; mais elles ont l'avantage de ne contredire aucune des données de l'inscription, et, tout au contraire, de rendre compte de quelques singularités qu'autrement il serait difficile d'expliquer.

Il est bon de résumer les conclusions de ce travail en distinguant les faits suivant leur certitude établie par l'inscription elle-même ou le raisonnement, ou suivant la probabilité des conjectures.

I. Pour la constitution de la ligue arcadienne, existence de deux assemblées : la première, le conseil, *βουλή*, composé des démiurges au nombre de cinq pour chaque canton, sauf les exceptions expliquées plus haut; la seconde, les Dix Mille, délibérant et décidant sur les mesures proposées par le conseil. Les décrets rendus après cette double sanction sont obligatoires pour tous les Arcadiens. Outre les proxènes particuliers de chaque ville, il y avait des proxènes de tous les Arcadiens et ce titre passait à leurs descendants. Pour la géographie politique, reconnaissance des prétentions de Lépréum à faire

¹ Plat. *De Gloria Athen.* ch. 1

partie de l'Arcadie; indépendance rendue à une partie des Mœnaliens et aux Cynuriens, autrefois sujets de Mégalopolis.

II. J'ai démontré que ce décret fut rendu dans l'intervalle qui sépara la seconde victoire des Lacédémoniens et la reprise de Mantinée de la campagne de 224; plus probablement, pendant les négociations qui suivirent la bataille d'Hécatombœon. L'assemblée était composée des peuples partisans du roi de Sparte; Mégalopolis, quoique son adversaire, y envoya des députés, parce que la ligue achéenne semblait prête à accepter les conditions du vainqueur. Les cités qui n'y prirent point part étaient alors détachées de l'Arcadie (Phigalie, Psophis, Stymphale) ou occupées par des garnisons achéennes (Caphycs, Phénée, Cynaitha). La convocation de l'assemblée justifie les promesses de Cléomène de restaurer dans le Péloponnèse l'ancien état de choses détruit par la ligue achéenne.

III. Il est très-probable que l'Athénien Phylarchos, honoré par le décret, n'est autre que l'historien Phylarchos, partisan déclaré de Cléomène et des Arcadiens de son parti. Il est probable que l'assemblée fut tenue à Tégée, centre du parti lacédémonien. Peut-être enfin Phylarchos lui-même était-il à Tégée quand le décret fut rendu, et prit-il soin de le faire graver sur la stèle.

